

NOUS SOMMES TOUS DES INAPTES !

Les organisations syndicales ont été reçues en audience Par Monsieur Deutcher, directeur de la DRL. A l'ordre du jour entre autre, la situation des inaptes sur Sénart PFR. La nouveau statut de La Poste donnerait-il des ailes à nos directeurs qui ont visiblement décidé, sur ce sujet, de passer en force ?

Le directeur nous a annoncé que 47 agents sur le centre étaient inaptes à différents degrés, représentant l'équivalent de 29 positions de travail non tenues chaque jour. Il a donc décidé de labéliser individuellement 29 agents (dont la part d'employabilité est, selon la direction, inférieure à 50%) sur le centre afin de leur proposer une reconversion sur d'autres centres de la DRL, voire sur les différentes PIC de la région, **et ceci en toute illégalité**. Une proposition de reclassement sera ainsi faite aux agents. Ils auront un mois pour se décider. **Et pour ceux qui refuseront : mutation d'office pour les fonctionnaires et licenciement pour les contractuels.**

Hors la loi...

En effet, la direction ne pouvant plus s'appuyer sur l'éphémère médecin de prévention, décide, à l'encontre de toutes les règles, de labéliser individuellement les collègues concernés afin de se débarrasser d'eux, ceci sans aucune visite médicale, obligatoire pour valider officiellement les inaptitudes des agents. Depuis près de 4 ans, notre centre souffre de l'absence d'un médecin de prévention. Comme son nom l'indique, ce médecin aurait pu prévenir en amont les différentes pathologies dont souffrent nos collègues et éviter ainsi la situation dans laquelle se trouve Sénart PFR.

Démagogiques...

Nos dirigeants disent et écrivent à longueur de mois que les inaptes sont les principaux responsables du turnover insuffisant sur les positions de travail. Cette approche démagogique a malheureusement un certain écho sur le centre. Mais à y regarder de plus près, on voit bien que **le manque criant d'effectif est le principal problème sur ce centre**. Rien qu'en nuit, depuis juin dernier, 11 collègues sont partis sans être remplacés (et sans compter les collègues en longue maladie). La direction ne remplacera d'ailleurs pas un collègue inapte partant par un nouveau collègue. Il y aura peu-être plus de collègues aptes mais nous serons moins pour faire le boulot. Ce qui en terme de pénibilité revient au même.

Travail pénible

La direction reconnaît que le travail à Sénart est difficile. Les statistiques parlent d'ailleurs d'elles mêmes. Il y a deux fois plus de congés maladies sur la PFR que sur les autres centres de la DRL ! Souvenez-vous, elle a même fait venir récemment un ergonomiste pour étudier les différentes positions de travail afin de tenter de les améliorer. Si nous pouvons saluer l'initiative, nous ne sommes pas dupes. Ces améliorations se feront à la marge. L'outil de travail à Sénart PFR continuera à être une fabrique à inaptes à moins que la direction ne se décide enfin à embaucher le nombre d'agents suffisants afin d'être plus sur les antennes, plus au chargement... C'est la seule façon efficace d'enrayer le cycle infernal de l'inaptitude.

C'est La Poste qui a rendu nos collègues inaptes. Après les avoir usés, elle veut maintenant les jeter comme des kleenex. Et demain, à qui le tour ? Lors de la réunion à la DRL, l'ensemble des organisations syndicales s'est élevé contre ce projet. Que la direction le sache : le personnel se mobilisera également localement pour défendre ses intérêts :

- Aucun licenciement de collègues inaptes, aucune mutation forcée,**
- un accompagnement individuel digne de ce nom,**
- embauches en CDI pour remplacer chaque départ du centre depuis 1 an,**
- 1 embauche en CDI pour 1 départ de collègue inapte,**
- une prime de reclassement pour les partants,**
- une prime mensuelle de pénibilité de 300 euros pour ceux qui restent !**